

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 5 497 030 euros

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

SIRET : 338 514 987 000 76 – N° TVA intracommunautaire : FR 783.385.149.87

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 2018
(EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2017)**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 2018 (EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2017)

A. Marche des affaires sociales

Note 1. — Situation financière et résultats du Groupe

Depuis 31 ans, le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie "Product Lifecycle Management" (PLM) et de simulation dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM/Simulation est appelé "CAO/PLM/Simulation Electrique". IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO/PLM/Simulation électrique destinée à tous les secteurs industriels. IGE+XAO compte 383 personnes dans le monde réparties sur 33 sites et dans 22 pays ainsi que plus de 88 595 licences diffusées dans le monde. IGE+XAO est une référence dans son domaine.

Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2016/2017, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Événements significatifs de l'exercice

Autres événements

La filiale de distribution indienne a été créée le 19 décembre 2016. Elle est entrée en activité au 1^{er} février 2017.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Le dénouement est en attente. Un nouveau contrôle fiscal est en cours depuis fin mai 2017. Parallèlement, la filiale malgache n'a plus beaucoup d'activité à ce jour.

Événements importants survenus depuis la date de clôture

Dans le cadre de l'activation de ses programmes de rachat d'actions, la société a procédé au mois d'août 2017 au rachat de 31 044 actions, représentant 2,2% du nombre d'actions composant le capital social et pour un montant de 3,1 millions d'euros. Au 31 octobre 2017, la société détient 8,8% d'actions auto-détenues.

Le 8 novembre 2017, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Schneider Electric Industries (l'initiateur), a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres de la Société IGE+XAO SA.

Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 juillet 2017, 2016 et 2015 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

En K€	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Chiffre d'affaires	29 439	28 118	27 337
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	908	1 261	996
Charges d'exploitation	22 400	22 030	21 502
dont charges de personnel	14 940	14 688	14 175
Résultat opérationnel courant	7 947	7 349	6 832
Résultat opérationnel	7 947	7 349	6 832
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	8 224	7 723	7 315
Impôts exigibles et différés	(2 315)	(2 213)	(1 925)
Résultat de l'ensemble consolidé	5 857	5 512	5 370
Résultat net - part du Groupe	5 782	5 489	5 290

Situation au 31 juillet 2017

Sur l'exercice 2016/2017, le Groupe IGE+XAO affiche une hausse du chiffre d'affaires de 4,7%. Cette croissance s'accompagne d'une évolution sensible de la rentabilité avec un résultat opérationnel qui atteint 7 945 549 euros, soit une marge de 27%**, et un résultat net de l'ensemble consolidé de 5 857 121 euros portant la marge nette à 19,9%***. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de baisse de 25,6% du montant du Crédit Impôt Recherche.

Concernant la Recherche et Développement, l'activité a été dynamique avec un effort particulier porté sur les logiciels de conception et de fabrication des armoires et câblages électriques en trois dimensions, de maintenance et de recherche de pannes sur le Cloud et de gestion avancée des catalogues de matériels électriques.

Sur le début de l'exercice en cours et en ligne avec les deux derniers trimestres de l'exercice 2016/2017, IGE+XAO constate une évolution favorable de l'activité qui devrait se poursuivre sur le 1er trimestre avec une croissance estimée au-dessus de 10%. Compte tenu du modèle économique du Groupe cette bonne tendance s'accompagnera d'un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 octobre 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Marge opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2016

Sur l'exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 28 117 957 € contre 27 337 110 € un an plus tôt. L'activité commerciale a notamment bénéficié de la forte dynamique, tant sur le plan national qu'international, des activités de ventes et de locations de licences à destination des PME/PMI et des grands comptes. Le résultat opérationnel progresse de 7,6% à 7 349 242 €, induisant une rentabilité opérationnelle** de 26,1%. Dans la même lignée, le résultat net atteint 5 489 257 € en hausse de 3,8%, portant ainsi la rentabilité nette*** à 19,5%.

Parallèlement, IGE+XAO a poursuivi son expansion à l'international, avec notamment, la création d'un bureau commercial à Moscou et les lancements opérationnels des filiales commerciales belge et brésilienne. Sur le plan technique, la période a aussi été très active avec de nombreux travaux réalisés sur l'interopérabilité entre le produit « SEE Electrical Expert » et l'offre PROSYST (« ODIL et SIMAC »), la diffusion du nouveau logiciel « 3D Panel » (conception et fabrication d'armoires électriques en 3 dimensions) et l'intégration des produits du Groupe avec des logiciels PLM "Product Lifecycle Management" (Gestion du cycle de vie des produits) leaders sur le marché international.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, le Groupe IGE+XAO entend poursuivre son plan d'action visant l'accélération du développement international et le maintien d'un fort investissement R&D, tout en préservant un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 octobre 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2015

Sur l'exercice 2014/2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 27 337 110 € contre 26 260 418 € un an plus tôt.

Le résultat opérationnel courant, en progression de 4,1%, s'établit à 6 831 949 € conduisant à une rentabilité opérationnelle** de 25%. Le résultat net qui s'élève, quant à lui, à 5 289 604 €, croît de 4,3% et porte la rentabilité nette*** à 19,3%.

Outre ces résultats, IGE+XAO a connu une année très dense avec :

- ✓ la consolidation opérationnelle des sociétés IGE+XAO Nordic et Prosyst, acquises respectivement en octobre 2013 et avril 2014,
- ✓ la création de deux nouvelles filiales commerciales au Brésil et en Belgique,
- ✓ la diffusion de nouvelles versions de ses logiciels phares,
- ✓ et le lancement de son portail internet dédié au téléchargement des catalogues de matériels électriques.

Sur l'exercice en cours, fort de ces solides résultats et de sa capacité financière, le Groupe IGE+XAO entend poursuivre son plan d'action visant l'accélération du développement international et le maintien d'un fort investissement R&D, tout en préservant un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 octobre 2015 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 juillet 2017, 2016 et 2015 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Actifs non courants	5 725	5 725	5 852
Actifs courants	42 601	45 065	40 574
dont Disponibilités	30 905	33 944	30 355
ACTIF	48 326	50 790	46 426

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Capitaux propres	32 743	36 535	32 808
Passifs non courants	2 625	2 430	2 374
Passifs courants	12 958	11 825	11 244
PASSIF	48 326	50 790	46 426

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 juillet 2014	28 827
Variation de périmètre	--
Distribution de dividendes	(1 309)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	5 321
Impact retraitement sur actions propre	(27)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	(4)
Capitaux propres au 31 juillet 2015	32 808
Variation de périmètre	--
Distribution de dividendes	(1 449)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	5 463
Impact retraitement sur actions propre	(295)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	8
Capitaux propres au 31 juillet 2016	36 535
Variation de périmètre	--
Distribution de dividendes	(2 057)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période	5 796
Impact retraitement sur actions propres	(7 564)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres	33
Capitaux propres au 31 juillet 2017	32 743

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 juillet 2017, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2017	ACQUISITIONS	
		31 juillet 2016	31 juillet 2015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	428	375	237

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 800 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

Investissements financiers

Les regroupements d'entreprises opérés au cours de l'exercice sont décrits dans les événements de l'exercice.

L'endettement financier

Il est non significatif sur les périodes analysées.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	VARIATION DE TRESORERIE		
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Flux sur l'exploitation	6 676	5 651	4 317
Flux sur investissements	(398)	(350)	(329)
Flux sur opérations de financement	(9 294)	(1 616)	(1 017)
Incidences des variations de taux de change	(23)	(96)	63
Variation de trésorerie nette	(3 039)	3 589	3 034
Trésorerie en début d'exercice	33 944	30 355	27 321
Trésorerie en fin d'exercice	(30 905)	33 944	30 355
Variation de trésorerie nette	(3 039)	3 589	3 034

La trésorerie est passée de 33,94 M€ en juillet 2016 à 30,9 M€ en juillet 2017. Cette situation résulte des rachats d'actions propres (-7,5 M€) et des dividendes distribués (-2,1 M€) dont les impacts ont été atténués par ceux des flux de trésorerie générés par l'activité (+6,7 M€).

Sur l'exercice 2015/2016, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 6 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 1 427 K€ (1 € par action).

Sur l'exercice 2014/2015, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 4,7 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 1 309 K€ (0,90 € par action).

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Emprunts auprès des établissements bancaires			
– part à plus d'un an	--	--	20
– part à moins d'un an	--	20	--
Emprunts auprès des établissements financiers			
– part à plus d'un an	264	337	399
– part à moins d'un an	62	60	--
Avances remboursables			
– part à plus d'un an	--	--	--
– part à moins d'un an	--	--	257
– Autres	--	--	--
Trésorerie	30 905	33 945	30 355

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Note 2. — Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	COMPTE DE RESULTAT		
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Chiffre d'affaires	2 443	2 234	2 363
Charges d'exploitation	2 486	2 265	2 400
Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat financier	5 323	5 707	4 535
Résultat net	5 193	5 535	4 327

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Actif immobilisé	20 703	13 114	13 287
Actif circulant	13 128	17 270	13 295
ACTIF	33 831	30 384	26 582

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2017	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Capitaux propres	32 841	29 678	25 563
Autres dettes	990	706	1 019
PASSIF	33 831	30 384	26 582

Le résultat financier s'analyse comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31 juillet 2017	31 juillet 2016
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	--	(568)
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	--
- risque de change	(3)	(1)
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation		
- risque de change	1	1
Produits financiers de participation	5 103	6 076
Produits financiers nets sur cession de VMP	51	12
Différences de change	(2)	(4)
Autres charges et produits financiers	173	191
TOTAL	5 323	5 706

Note 3. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- ✓ l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique volontariste du Groupe en matière de R&D ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales et de nouveaux bureaux commerciaux, que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services;
- ✓ le renforcement de partenariats techniques ou commerciaux dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires en Asie ou des accords avec des éditeurs de logiciels ou prestataires de services complémentaires;
- ✓ et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

Un des axes stratégiques majeurs du Groupe IGE+XAO est l'innovation. Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du Groupe IGE+XAO représente au 31 juillet 2017 plus de 25% du chiffre d'affaires annuel. Les équipes de développement comptent plus de 150 ingénieurs et techniciens, dont plusieurs dizaines participent aux travaux de Recherche et de Développement.

Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 24% du chiffre d'affaires, s'élèvent à 7,0 M€ en 2016/2017, 7,0 M€ en 2015/2016 et à 7,0 M€ en 2014/2015. Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur:

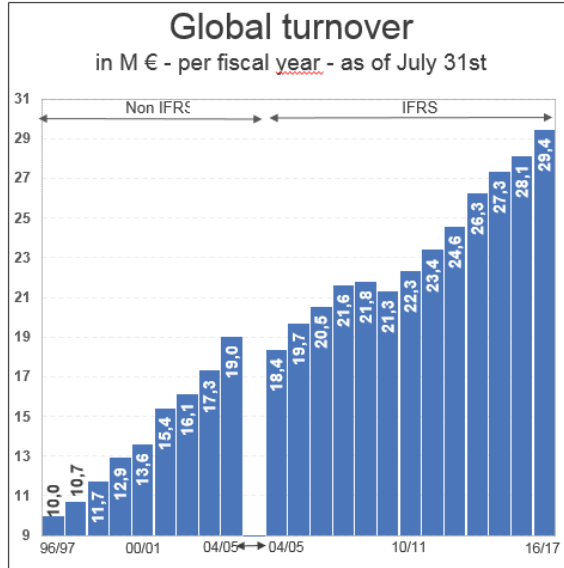
- ✓ Le développement de logiciels dédiés aux installations électriques dans les domaines de la construction et des biens d'équipements;
- ✓ La conception et la fabrication de harnais électriques ;
- ✓ La prise en compte de nouvelles technologies « métiers » et informatiques ;
- ✓ L'optimisation des traitements mettant en œuvre des algorithmes de traitements complexes ;
- ✓ Les solutions d'implantation et de câblage 3D ainsi que de gestion du cycle de vie des installations électriques (PLM électriques).

De plus, à compter du mois d'avril 2014, le Groupe s'est doté d'une offre complémentaire de simulation fonctionnelle via l'acquisition de 80% des titres de la Société Prosyst SAS. Ainsi, dans l'avenir, cette offre sera conduite à fortement évoluer tant du fait de son intégration dans les produits du Groupe que par son évolution intrinsèque.

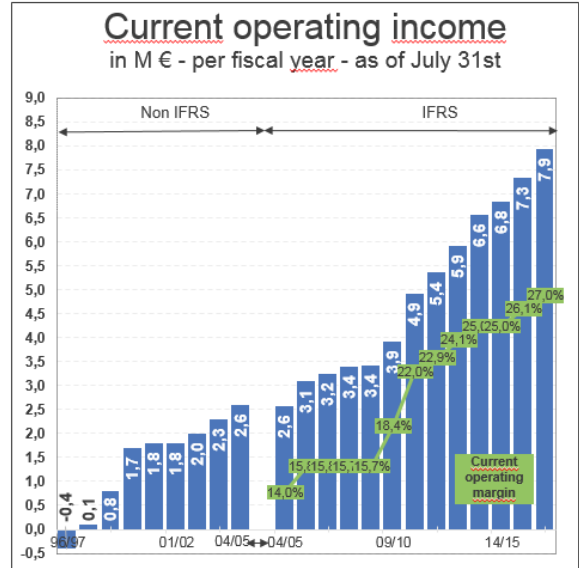
Note 5. — Indicateurs clefs de performance

Les indicateurs clefs de performance suivis par la Société sont les suivants :

L'évolution du chiffre d'affaires (qui fait l'objet d'objectifs détaillés par pays et par organisation) et du résultat opérationnel consolidés (qui fait l'objet d'objectifs détaillés par pays):

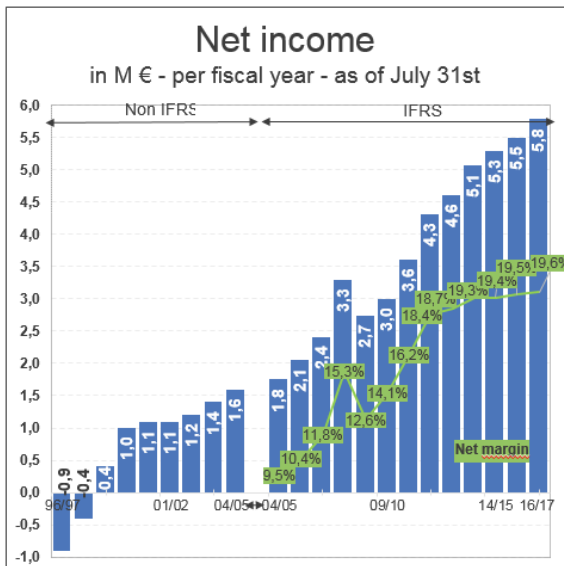


29,4
+4,7%

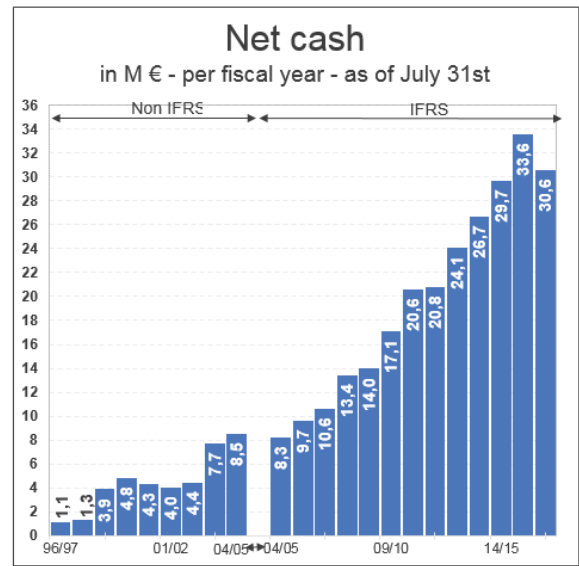


7,9
+8,1%
27,0%

L'évolution du résultat net et du niveau de trésorerie nette :



5,8
+5,3%
19,6%



30,6
-9,0%

Note 6. — Autres informations

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%)	Capital	Capitaux	% de détention	Valeur	Valeur	Prêts et	Avals et	CA	Résultat	Dividendes	Observations
	En €	propres autres		comptable	comptable nettes						
	en €	en €	en €	brute titres en	en €	en €	en €	en €	en €	en €	
IGE SA	4 619 327	4 770 677	99,13	4 800 732	4 800 732	652 717	--	20 244 780	3 591 761	3 181 584	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
Winsoft Elec Diffusion	1 524	--	90	1 372	1 372	1 109	--	1 425 798	--	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
Mayridis Voyages	65 000	65 307	99,94	330 480	130 480	(119)	100 000	211 703	5 204	--	Siège social : Colomiers SIREN : 340 364 843 Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	44 440	50	149 490	149 490	60 412	--	227 944	30 893	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	(157 725)	50	573 000	573 000	--	--	1 071 754	(59 911)	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	848 414	80	2 024 248	1 635 248	--	--	2 001 751	216 068	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
IGE+XAO Z.O.O. Polska	259 618	640 039	94,27	783 275	783 275	--	--	2 671 377	307 051	362 643	Siège social : Cracovie
IGE+XAO EURL Balkan	438 174	190 367	100	420 666	420 666	--	--	952 255	81 265	--	Siège social : Sofia
CAE Devpt ApS	16 768	606 854	100	351 129	351 129	--	--	933 204	277 450	400 000	Siège social : Birkerød
IGE+XAO Madagascar	17 179	(3 021)	100	20 945	20 945	16 708	--	82 779	(3 783)	--	Siège social : Antananarivo
IGE+XAO China	91 409	100 953	100	70 445	70 445	--	--	830 120	43 804	--	Siège social : Nanjing
IGE+XAO Tunisie	9 125	131 488	100	11 350	11 350	384,41	--	325 171	36 897	--	Siège social : Tunis
IGE+XAO Maroc	35 770	149 421	100	34 808	34 808	1 407	--	289 820	24 146	--	Siège social : Casablanca

IGE+XAO Nordic A/S	67 073	1 799 051	100	2 178 132	2 178 132	--	--	1 447 540	252 507	--	Siège social : Birkerød
IGE+XAO GmbH Allemagne	25 000	360 304	100	25 000	25 000	--	--	1 297 454	174 181	100 000	Siège social : Rastatt
Ige+Xao Iberica - Espagne	3 005	205 845	99	3 049	3 049	--	--	621 189	107 735	100 000	Siège social : Madrid
IGE+XAO Srl - Italie	36 400	526 556	100	88 345	88 345	--	--	2 032 812	323 826	350 000	Siège social : Bergame
IGE+XAO Ltd. UK	137 493	(25 712)	100	150 930	150 930	--	--	302 985	45 928	--	Siège social : Nuneaton
IGE+XAO North America - Canada	73	84 282	99,9	56	56	142 749	--	413 069	14 130	--	Siège social : Montréal
IGE+XAO BV - Pays- Bas)	18 151	483 516	100	691 475	691 475	--	--	1 082 325	190 044	400 000	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO Inc. USA	8	129 221	100	1	1	--	--	305 000	15 212	180 544	Siège social : Dover (Delaware)
IGE+XAO Switzerland	16 238	118 024	100	225 000	225 000	--	--	155 012	46 526	64 665	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO Turkey	23 416	(55 100)	75	20 188	20 188	--	--	122 215	(18 573)	--	Siège social : Istanbul
Cesiat Maroc	1 000	57 020	80	1 000	1 000	--	--	105 538	43 014	--	Siège social : Tanger
IGE+XAO Hellas Grèce	50 000	154	99	49 500	49 500	--	--	54 991	2 690	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO Belgium	18 600	75 399	100	18 600	18 600	--	--	684 081	89 620	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO Do Brasil	160 428	(30 568)	100	160 428	160 428	--	--	128 844	3 259	--	Siège social : Taubaté
IGE+XAO India	1 430	10 327	99	1 430	1 430	-	--	34 670	11 058	--	
Total en Euros	////////	////////	////////	13 185 074	12 596 074	875 367	100 000	////	////////	5 139 436	

Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après:

EXERCICES	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/07/2016	120 654 €	874 €	--	--
31/07/2017	269 126 €	--	--	--

Délai de paiement des clients

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après:

EXERCICES	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/07/2016	281 600 €	2 333 €	--	37 235 €
% du chiffre d'affaires	12,6%	0,1%		1,7%
31/07/2017	344 887 €	12 664 €	1 152 €	59 759 €
% du chiffre d'affaires	10,0%	5,2%		2,4%

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 26 mars 2015 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, le renouvellement de la caution de 100 000 euros au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-7 du Code du travail, le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

B. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Ce chapitre présente le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'IGE+XAO le 26 janvier 2018 ainsi que l'exposé des motifs.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire : résolutions 1 à 10

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaires : résolutions 11 à 12

De la compétence des deux assemblées : résolution 13

Note 1. — Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés

Exposé des motifs

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- Les comptes sociaux et le bilan de l'exercice clos le 31 juillet 2017 faisant ressortir un bénéfice net de 5 193 074 euros contre 5 535 407 euros pour l'exercice précédent.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Le détail des comptes sociaux et consolidés figure dans le Rapport Financier Annuel 2017 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 juillet 2017, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 5 193 074 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 juillet 2017 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclut le rapport de gestion du Groupe. L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Exposé des motifs

Une nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce a été conclue au cours de l'exercice 2016/2017. Elle a été autorisée préalablement à sa conclusion par le Conseil d'Administration du 28 juin 2017. Elle porte sur la cession par l'IRDI SA d'un bloc d'actions qui a été affecté à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions de la Société. Compte tenu de la détention par l'IRDI SA de plus de 10% des droits de vote de la Société IGE+XAO SA et par ailleurs de la présence d'une personne à la fois Administrateur chez IGE+XAO SA et mandataire social de la société de gestion IRDI SORIDEC GESTION SAS titulaire d'un mandat de gestion au sein de l'IRDI SA pour le compte de la société IRDI SORIDEC GESTION SAS, la présente transaction est soumise à la procédure des conventions réglementées afin de contrevenir à tout conflit d'intérêt.

Cette transaction, conforme aux prescriptions de la loi et des recommandations de l'autorité de marché, s'inscrit dans l'intérêt social de la Société, elle n'a pas entravé la capacité financière de cette dernière et n'a pas concédé un avantage quel qu'il soit au cédant.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver cette convention ainsi que les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se poursuivent dans le temps.

Les conventions sont décrites dans le Rapport Financier Annuel 2017 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Troisième résolution

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a autorisé la Société IGE+XAO SA à conclure une nouvelle convention réglementée au cours de l'exercice.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette information qu'ils ont décrite dans leur rapport spécial.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Exposé des motifs

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir constater le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui sont composées de la quote-part non déductible de l'amortissement des contrats de location longue durée sur véhicules de société.

Quatrième résolution

Le montant des charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 9 256 € au 31 juillet 2017.

Note 4. — Quitus aux Administrateurs

Exposé des motifs

En conséquence des résolutions précédentes il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne en conséquence et sans réserve, quitus entier aux Administrateurs pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Note 5. — Affectation des résultats

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende par action de 1,55 euro brut.

Si l'Assemblée Générale approuve cette proposition, les dividendes seront détachés de l'action le 6 mars 2018 à zéro heure, heure de Paris, et payés le 8 mars 2018.

Sixième résolution

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2017 de la Société IGE+XAO SA s'établit à 5 193 074 euros. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 213 090 euros qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut de 1,55 euro brut par action contre 1,50 euro brut et 1 euro brut respectivement en 2015/2016 et 2014/2015.

Le solde d'un montant de 2 979 984 euros sera porté en « Autres réserves ».

Les actions détenues par la Société IGE+XAO SA, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau".

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), le dividende versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

(en milliers d'euros)	DIVIDENDE PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2014	0,90 €
Exercice clos le 31 juillet 2015	1,00 €
Exercice clos le 31 juillet 2016	1,50 €

Note 6. — Renouvellement du programme de rachat d'actions

Exposé des motifs

L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 27 janvier 2017 arrivant à échéance le 26 juillet 2018, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation, pour une nouvelle durée de 18 mois à compter à compter du jour de l'Assemblée Générale, afin de poursuivre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et dans le cadre des objectifs qui sont soumis à votre approbation.

Le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 180 euros (hors frais). L'autorisation porterait sur un maximum de 1,19% du capital, la Société détenant 8,81% du capital en date du 31 octobre 2017. Le programme de rachat d'action est décrit dans le Rapport Financier Annuel 2017 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais): 180 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 3 051 360 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par Assemblée Générale seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

Note 7. — Allocation de jetons de présence

Exposé des motifs

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et de Comités demandant une disponibilité et un investissement croissants des Administrateurs, il est par conséquent demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir porter le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe de l'une des filiales du Groupe IGE+XAO à 7 500 euros pour l'exercice 2018/2019. Il est rappelé que Madame Corinne DE PRADIER D'AGRAIN ne souhaite pas percevoir de jeton de présence.

Huitième résolution

Conformément à l'article L.225-45 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'allouer aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO un montant global de jetons de présence de 7 500 euros. Ce montant sera rattaché à l'exercice 2018/2019.

Note 8. — Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de son mandat de Président Directeur Général.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, tel qu'introduit par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite Loi Sapin II, l'Assemblée Générale est appelée à approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de son mandat de Président Directeur Général.

Ces principes et critères sont présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2017 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société.

Note 9. — Avis consultatif des actionnaires sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

Exposé des motifs

Les éléments de la rémunération due ou attribuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017, sont présentés à l'Assemblée Générale Annuelle pour avis consultatif. Ils sont détaillés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2017 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Alain Di Crescenzo EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	FIXES	PRIMES					
2016/2017	181 575	65 000	25 469	--	--	272 044	119 652
2015/2016	178 825	64 295	24 790	--	--	267 910	110 378
2014/2015	175 380	63 215	23 994	--	--	262 589	101 818

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et en application de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2017 tels que présentés dans l'exposé des motifs de la présente résolution.

Note 10. — Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration sollicite une nouvelle autorisation à l'effet de décider d'annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans les conditions, qui vous sont détaillées dans la résolution, notamment dans la limite de 10% du capital. La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal serait imputée sur tout poste de réserves ou de primes. Cette onzième résolution est nécessaire afin de permettre l'annulation d'actions prévue au titre des objectifs visés au programme d'achat soumis à votre vote dans sa septième résolution. La durée de validité de cette autorisation serait de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et en vertu des autorisations données par les Assemblées Générales Annuelles de la Société.

L'Assemblée Générale rappelle qu'une telle réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par période de 24 mois.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée sera imputée par le Conseil d'Administration sur les postes de primes ou de réserves disponibles selon les modalités qu'il déterminera.

Note 11. — Etat de la participation des salariés au capital social

Exposé des motifs

Tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du Travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital. Il convient de statuer à nouveau sur cette question dans la mesure où la dernière Assemblée en date du 30 janvier 2015 a rejeté la proposition et que nous arrivons au terme du délai de trois ans.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée décide :

- d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente Assemblée, à une augmentation de capital portant sur 15 000 actions maximum

qui sera réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-18 du Code du Travail ;

- en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et à cet effet :

- fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales et le cas échéant le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,

- fixer dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,

- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,

- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou les augmentations.

Cette délégation emporte au profit des salariés visés ci-dessus renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Note 12. — Convocation d'une Assemblée Générale

Exposé des motifs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autre.

C. Principaux risques, incertitudes et couvertures

Note 1. — Risques, incertitudes et couvertures

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 juillet 2017, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO SA (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2017, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an est limité puisqu'il s'élève à 264 K€. Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée variant de 2 à 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée allant de 48 à 60 mois.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.
- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieure à 6% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 juillet 2017, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un événement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 2. — Assurances

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

D. Procédures de contrôle interne et de couverture des risques

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

Note 1. — Définition et objectifs du Contrôle interne

IGE+XAO a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'IGE+XAO ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Note 2. — Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne. Eu égard à la taille d'IGE+XAO, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du Groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité) et des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information (Réunion Management Information Meeting) selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait

pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion (Quarterly meeting) selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales, en cas de besoin leurs responsables des ventes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporates) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations « Corporate » anime une réunion (Corporate meeting) en présence de tous les responsables « Corporate » au cours de laquelle chaque dirigeant de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 3. — Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un responsable financier corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Le service du Contrôle de gestion du Groupe est en charge, sous la supervision du responsable financier corporate, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du Groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du Groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

L'équipe de Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 4. — Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du Groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 5. — Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

✓ Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovants de ces derniers.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

✓ Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

✓ Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

✓ Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

✓ Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable comptable pour la France ainsi que les contrôleurs de gestion pour toutes les entités du Groupe s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré en France par le service Comptabilité assisté d'une cellule de support situé au Maroc et dans les filiales par la personne en charge du suivi administratif ; ces personnes appliquent la procédure de relance mise en place au sein du Groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction mensuellement pour la France et trimestriellement pour le Groupe.

✓ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf. ci-après).
- Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 juillet et d'une revue limitée au 31 janvier.

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis le 1^{er} août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Note 6. — Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2016/2017, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information et l'organisation du Groupe; IGE+XAO a choisi l'ERP X3 de SAGE comme nouvel outil de gestion en juillet 2017.
- ✓ la revue des délégations bancaires au sein du Groupe ainsi que des procédures bancaires en général,
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Evolution de la gouvernance et du contrôle en 2017/2018

L'exercice 2017/2018 sera consacré au déploiement de l'ERP X3 en premier lieu sur la partie administration des ventes au niveau Groupe et la comptabilité au niveau des sociétés françaises.

Objectifs à court et moyen terme

En 2017/2018, le Groupe poursuivra la mission entreprise sur les procédures bancaires et mettra en place les norme IFRS 15 sur les revenus et IFRS 16 sur les contrats de location, tout continuant à adapter ses procédures de contrôle interne à l'évolution de son environnement.

Note 7. — Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

E. Informations environnementales et sociales

Depuis 2013, IGE+XAO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable, impliquant à la fois les responsables Corporate et les filiales du Groupe. La première décision a porté sur le choix du référentiel ISO 26 000 et la consultation ponctuelle du référentiel GRI. Parallèlement, un diagnostic de lancement a été demandé à la société consultante Socotec. De ces premières mesures prises et moyens mis en place a découlé un plan d'action qui a été lancé début 2014 et qui a permis l'élaboration du présent rapport, tant dans ses données qualitatives que quantitatives et sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les données du rapport portent en priorité sur l'ensemble du Groupe IGE+XAO. Toutefois, lorsque l'information Groupe n'est pas

disponible, le périmètre d'analyse est précisé. Par ailleurs, parce que l'activité d'IGE+XAO fait appel essentiellement à des prestations intellectuelles et ne nécessite peu ou pas de matières premières, de consommables et / ou de transformation, certains critères sont non significatifs ou non applicables. La collecte des informations s'est déroulée sur l'année fiscale d'IGE+XAO, c'est-à-dire du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017. Les définitions des principaux critères utilisés sont précisées au sein de l'annexe jointe en fin du présent rapport.

Note 1. — Les informations d'ordre social

Emploi

Caractéristique de l'effectif^{Def.1}

Evolution de l'effectif

L'effectif est resté relativement stable sur la période.

Le Groupe compte 383 personnes inscrites au 31 juillet 2017 réparties dans 25 sociétés (2 sociétés ne portant pas d'effectif et 2 sociétés conjointes exclues du périmètre), implantées dans 21 pays.

○ Effectif par zone géographique total :

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
126	200	8	32	17	383
33%	52%	2%	9%	4%	100%

L'effectif correspond essentiellement à des ingénieurs en informatique et des commerciaux, population traditionnellement masculine (267 hommes soit 70% de l'effectif total).

○ Effectif par zone géographique en 2015/2016:

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
133	198	9	33	14	387
34%	51%	2%	9%	4%	100%

○ Embauches et départs

	31 juillet 2016	Départs en retraite	Entrées	Sorties	31 juillet 2017
Dans le Groupe	387	--	41	45	383
Europe hors France	198	--	26	24	200
En France	133	--	7	14	126
Autres Zones	56	--	8	7	57

Le nombre de licenciements sur l'exercice 2016/2017 est de 4 sur le Groupe. Le délai de préavis minimum est déterminé en fonction de la convention collective locale ou à défaut est fonction de la législation locale.

Effectif, âge et ancienneté

○ Effectif par âge au 31 juillet 2017 (calculé à partir de la date de naissance des salariés):

Tranches	En France	En Europe hors France	Dans le reste du Monde	Dans le Groupe
18-30 ans inclus	18	61	16	95
31-50 ans inclus	78	112	38	228
51 ans et plus	30	27	3	60
Total	126	200	57	383

L'âge moyen de l'effectif dans le Groupe s'élève à 39 ans. L'effectif comprend à la fois du personnel stable et du personnel jeune qui a rejoint les sociétés du Groupe au fil de sa croissance.

○ Ancienneté par zone géographique :

Tranches	En France	En Europe hors France	Dans le reste du Monde	Dans le Groupe
Moins de 5 ans	27	85	37	149
De 5 à 15 ans inclus	51	73	19	143
Plus de 15 ans	48	42	1	91
Total	126	200	57	383

Rémunérations

Masse salariale ^{Def 2}

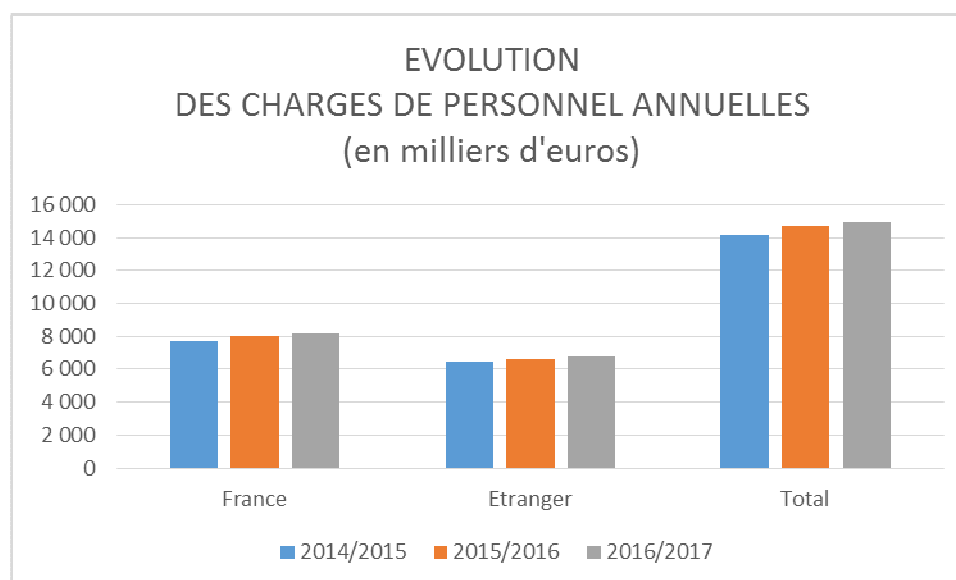


Figure 1 : Masse salariale (en Millon d'euros)

Les charges de personnel consolidées ont augmenté de 1,7% entre 2016/2017 et 2015/2016, passant de 14,7 millions d'euros à 14,9 millions d'euros (participation comprise). La communication sur la notion

de salaire moyen est sans valeur ajoutée compte tenu de l'hétérogénéité entre les différents pays d'implantation.

La masse salariale en France, hors sociétés en joint-venture et hors participation, s'élève à 8,2 millions d'euros contre 8,0 millions d'euros en 2015/2016. Les salaires sont fixés par chaque société du Groupe en fonction des niveaux de rémunération locaux pour un poste équivalent. Parallèlement, une revue annuelle et individuelle des rémunérations est effectuée au niveau du Groupe sur la base d'une évaluation objective des rémunérations et pouvant aboutir à des propositions de correction en cas de déséquilibres constatés.

Egalité des rémunérations

IGE+XAO s'emploie à respecter le principe d'égalité des rémunérations - tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail : « le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier » et qui s'entend de « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » - et étend ce principe à toute autre origine de discrimination.

Participation ^{Def 3}

En France, un accord de participation a été mis en place en 2001.

Treizième mois

Un accord portant sur l'instauration d'un 13^{ème} mois dans les sociétés françaises du Groupe (appartenant à l'Union Economique et Sociale) est effectif depuis le 31 juillet 2014 après une mise en place progressive sur 3 ans.

Les salariés des filiales espagnole et italienne bénéficient d'un 13^{ème} et d'un 14^{ème} mois, les salariés de la filiale tunisienne bénéficient d'un 13^{ème} mois.

Autres données

Le Groupe IGE+XAO participe, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les salariés en France bénéficient, au-delà de la couverture légale, de deux systèmes obligatoires complémentaires de protection sociale. Le premier système est une mutuelle souscrite par la société dans le cadre d'un contrat collectif. Cette mutuelle est obligatoire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée au premier jour d'entrée dans le Groupe. Les salariés ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille. La cotisation du salarié fait l'objet d'un financement partiel par la Société. Le second système est un régime de prévoyance obligatoire pour tous les salariés.

Par ailleurs, en France comme dans certaines filiales des congés exceptionnels sont octroyés aux salariés, pour événements familiaux notamment.

L'organisation du travail

L'organisation du travail du Groupe est empreinte de celle appliquée au sein des sociétés françaises dans le respect des réglementations locales ; la communication interne du Groupe vise à transmettre les valeurs et principes du vivre et travailler-ensemble qui sont ceux prônés en France et que l'on retrouve édictée dans les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (cf. ci-après).

Organisation du temps de travail

IGE+XAO respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Les durées hebdomadaires de travail ^{Def 4} au sein des sociétés du Groupe répondent aux législations locales et varient entre 35 heures et 44 heures.

Les sociétés françaises du Groupe appliquent la Loi sur la Réduction du Temps de Travail (35 heures) depuis décembre 1999, par le biais de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel appartiennent aussi bien à la catégorie des cadres qu'à celle des salariés non cadres.

Le nombre de collaborateurs à temps partiel est de 11 en France et de 26 pour l'ensemble du Groupe au 31 juillet 2017.

Absentéisme

Par souci de cohérence, la définition de l'absentéisme a été simplifiée pour retenir les jours d'absence tels que définis en annexe, que le salarié concerné soit remplacé ou non.

Taux d'absentéisme^{Def 5} pour les sociétés du Groupe en 2016/2017:

Tranches	En France		En Europe hors France		Reste du Monde		Dans le Groupe	
Effectif total	126		200		57		383	
% testés	100%		100%		100%		100%	
Taux par sexe	H	F	H	F	H	F	H	F
	2,6%	3,2%	2,2%	13,8%	0,5%	2,6%	2,1%	8,3%
Taux Abs	2,8%		5,5%		1,3%		3,9%	

Le taux d'absentéisme est plus élevé chez les femmes (8,3% au niveau du Groupe) que chez les hommes (2,1% au niveau du Groupe) en raison principalement des absences liées à la maternité et aux enfants.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Organisation du dialogue dans le Groupe

Le Groupe est convaincu qu'un environnement favorable à l'épanouissement des travailleurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance de l'entreprise.

La qualité du climat social au sein du Groupe est le fruit d'un dialogue régulier entre la Direction, les salariés et leurs représentants. Ainsi, en général, le Groupe reconnaît l'importance des institutions permettant le dialogue social en France comme à l'international. Le Groupe respecte le droit des travailleurs à constituer leurs propres organisations pour faire valoir leurs intérêts et mener des négociations collectives. Lorsqu'il existe des organisations de représentation du personnel, l'entreprise assure l'accès aux locaux, aux outils nécessaires et aux informations pour leur permettre de jouer leurs rôles. De plus, IGE+XAO incite à la tenue des réunions de consultation.

Des réunions générales d'information annuelles et semestrielles sont organisées au cours desquelles les résultats du Groupe tant quantitatifs que qualitatifs mais aussi les valeurs du Groupe sont présentés à l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe. Le but est de fédérer le personnel autour de valeurs communes et de favoriser la relève collective des défis du Groupe.

L'entreprise planifie ainsi :

- Informations opérationnelles au niveau du Groupe
NB : sur l'organisation de la Société et du Groupe, cf. Rapport du Président sur la Gouvernance d'entreprise
- Une réunion plénière annuelle à destination des managers au siège social d'IGE+XAO (réunion Kick-off) au cours de laquelle sont exposés la stratégie et les objectifs du Groupe; les

responsables des sites rapportent ensuite à l'ensemble de leur personnel le contenu de cette réunion.

- Une information semestrielle sur la situation économique du Groupe donnée oralement et retransmise par Web conférence aux sites français au cours de laquelle sont présentées entre autres les valeurs du Groupe (ouverture, audace, dynamisme, professionnalisme et discrétion).
- Des réunions mensuelles téléphoniques réunissant le personnel encadrant de chaque site.

Gestion des ressources humaines au niveau Groupe

- Un tableau d'affichage, illustré de tous les événements sociaux intervenus au cours du trimestre sur les sites.
- Une généralisation de la politique d'entretien individuel et de gestion des carrières (une fois par an) permettant une meilleure approche de l'adéquation des postes et conditions de travail aux attentes du personnel ainsi que l'appréciation du bien-être au travail.
- Un recours à des experts extérieurs pour se conformer aux obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes les filiales du Groupe.
- La base « staff management » qui permet un recensement des effectifs et un suivi des fiches de poste dans le Groupe.

En France :

- Organisation de petits déjeuners mensuels sur chaque site en France, espace-temps favorisant l'échange informel pour le personnel. Cette mesure tend à se généraliser dans le Groupe.
- Un système de parrainage pour chaque nouveau salarié afin de faciliter son intégration au sein du Groupe. Le parrain a pour rôle de répondre aux interrogations concernant la société et son fonctionnement dans la vie quotidienne.
- Un livret assorti d'une procédure d'accueil permet aux nouveaux arrivants de prendre connaissance des us et pratiques du Groupe.
- La base « Staff » permet à tout le personnel d'avoir accès aux accords, aux informations pratiques,...

Liberté syndicale et exercice du droit syndical

IGE+XAO s'efforce de faire respecter le principe de la liberté d'association et du droit de négociation collective au sein du Groupe, dans le respect des droits locaux applicables, des bases juridiques et des cadres institutionnels en place.

En France, une Union Economique et Sociale, regroupant l'effectif de 4 sociétés (114 personnes), a été signée en 2000, afin de favoriser l'unité et l'efficacité de la représentation du personnel. Ainsi, une délégation unique est apparue, composée du Comité d'Entreprise et des représentants du personnel. Le Comité d'Entreprise est rattaché à un syndicat (Force Ouvrière). Des représentants du personnel sont présents sur les quatre principaux sites français. Ils sont au nombre de 3 représentants Cadre et 2 représentants ETAM ainsi que leurs suppléants. La réunion mensuelle de DUP (Délégation Unique du Personnel) fait l'objet d'une diffusion générale. Par ailleurs, des permanences sont effectuées une fois par mois : une heure sur Colomiers et une heure sur un autre site français. En Pologne, des réunions sont organisées avec la Direction et les représentants du syndicat. Les sujets sont multiples : règlement intérieur, règlement du fonds social, licenciement du personnel, l'ouverture de nouveaux postes,...

Dans la plupart des autres pays, du fait du faible effectif le dialogue se fait directement avec les salariés.

Bilan des accords collectifs en France

Au sein des sociétés françaises du Groupe, il existe cinq accords :

- | | |
|---|-------|
| ○ Parité homme /femme: recrutement formation et promotion | 2 013 |
| ○ 13 ^{ème} mois | 2 011 |
| ○ Participation | 2 000 |
| ○ Unité Economique et Sociale | 2 000 |
| ○ 35 heures | 1 999 |

Œuvres sociales

La Direction alloue en France chaque année en marge du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise un budget Œuvres sociales qui est utilisé aux principales fins suivantes :

- Les cadeaux de Noël pour les enfants des salariés et des bons d'achats pour les salariés sans enfant,
- L'assistance juridique,
- Les activités (une à deux par an) : sorties bowling, football...
- La participation aux événements culturels proposés en partenariat avec la mairie de Colomiers,
- La solidarité envers un salarié en cas de problème grave et envers des associations,
- La vente à prix coûtant de spectacles, événements,
- La proposition de prestation de services pour la location de résidences de vacances à prix CE,...

En Pologne, il existe un fonds social obligatoire régi à la fois par la loi qui précise la nature des prestations et par un règlement intérieur signé par la Direction et l'organisation syndicale représentée dans la société. Un plan d'allocation annuel est arrêté qui porte principalement sur les sujets suivants : participation aux vacances, aux activités culturelles et sportives, prêt au personnel avec intérêt préférentiel, budget pour événements graves touchant le personnel.

Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et sécurité

Le métier et les activités du Groupe essentiellement intellectuelles n'exposent pas le personnel d'IGE+XAO à de nombreux risques professionnels et n'appellent pas de conditions d'hygiène et de sécurité particulières. Les trois principaux risques professionnels sont les risques psycho-sociaux, les risques routiers pour les commerciaux et les risques de troubles musculo-squelettiques liés à l'ergonomie du plan de travail. A cet égard, en France, le Groupe s'est engagé dans une meilleure gestion des risques psycho-sociaux depuis 2013 avec pour objectif de maintenir à un niveau faible les principaux indicateurs de santé et sécurité, notamment le taux d'absentéisme et le nombre d'accidents du travail. Un des premiers axes d'analyse consiste à mieux appréhender chaque poste de travail et par suite les facteurs générateurs de stress. Dans cette optique et à l'initiative du CHSCT (cf. ci-après), il est prévu de procéder à des interviews filmées de salariés et de diffuser ces dernières auprès des autres départements. Un premier film été réalisé auprès des commerciaux et un second est en préparation sur le service clients.

En France, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est en place pour représenter l'ensemble des salariés France. Celui-ci se réunit tous les trimestres. Parallèlement, un tableau des risques professionnels est actualisé une fois par an par le CHSCT. Il référence pour chaque site tous les risques et les actions réalisées dans l'année pour pallier ces risques.

Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail permet d'aborder d'autres sujets que ceux de la Délégation Unique du Personnel (D.U.P). C'est la raison pour laquelle, cette année, le Groupe a choisi de maintenir deux organes différents alors que la dernière réforme permet de fusionner les deux organes.

Les élus ont tous des mandats de deux ans.

Par ailleurs, IGE+XAO a généralisé le programme de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin de disposer, sur chacun de ses sites en France, de collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident. Ainsi, au cours de l'exercice 2016/2017, 3 personnes ont bénéficié d'une formation initiale de SST, 49 ont participé à une formation sur la manipulation des extincteurs et 17 ont suivi une formation guide-file et serre-file.

Dans la majorité des pays européens dans lesquels IGE+XAO est implanté, la prévention des risques est prise en compte :

- En Allemagne et aux Pays-Bas, la filiale a l'obligation de disposer d'un salarié sauveteur formé et soumis à une validation annuelle.
- La filiale espagnole dispose d'une assurance accident pour les premiers secours (FREMAP) et fait appel, de par la loi, à une entreprise en prévention des risques au travail, équivalent de la médecine du travail en France ; celle-ci, GRUPO MGO, forme le personnel aux risques mais également permet une visite médicale annuelle et des tests sanguins.
- En Italie, tous les salariés du site suivent une formation de sécurité au travail recyclée tous les 5 ans.
- En Pologne, une personne est responsable de la santé et la sécurité au travail mais la formation de secouriste n'est pas obligatoire.

En termes de Médecine du travail, en France les salariés sont soumis à des visites de contrôle obligatoires lors de :

- l'embauche,
- la reprise du travail d'un salarié en congé parental,
- la reprise du travail d'un salarié après un arrêt maladie de plus de 30 jours ou après un accident du travail suivi d'un arrêt de travail.

Une surveillance médicale peut être instaurée pour un employé : surveillance classique (visite tous les 2 ans) ou surveillance renforcée (visite tous les ans). Par ailleurs, le médecin du travail peut procéder à des visites ponctuelles de l'entreprise, afin de vérifier que les locaux sont sains ou que les positions des salariés au travail sont bonnes. Une telle visite a eu lieu lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux du siège en juin 2014. Par ailleurs, le médecin du travail participe aux réunions du CHSCT.

En Pologne, les visites de contrôle médical sont obligatoires lors de l'embauche, après un arrêt maladie de plus de 30 jours et pendant la durée du contrat périodiquement.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Néant

Accidents du travail

En 2016/2017, aucun accident du travail ^{Def 6} n'a été enregistré et déclaré par les sociétés du Groupe.

L'impact des accidents du travail est analysé en fonction de taux dits de fréquence (TF) ^{Def 7} et de gravité (TG) ^{Def 7} :

Les chiffres de 2012 de l'INRS dans le secteur du service I montrent un TF de 7.2 et un TG de 0.3.

Au sein du Groupe IGE+XAO, le TF est de 0 et le TG de 0.

TF1= TF2 = 0

TG = 0

Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ont toutes été ratifiées par la France et par 12 pays dans lesquels IGE+XAO est implanté.

Pays	Conventions ratifiées (8)	Liberté syndicale (2)	Travail forcé (2)	Discrimination (2)	Travail des enfants (2)
Allemagne	8	2	2	2	2
Bulgarie	8	2	2	2	2
Canada	8	2	2	2	2
Chine	4	0	0	2	2
Danemark	8	2	2	2	2
Espagne	8	2	2	2	2
France	8	2	2	2	2
Italie	8	2	2	2	2
Madagascar	8	2	2	2	2
Maroc	7	1	2	2	2
Pays-Bas	8	2	2	2	2
Pologne	8	2	2	2	2
Suisse	8	2	2	2	2
Tunisie	8	2	2	2	2
UK	8	2	2	2	2
USA	2	0	1	0	1

Source : OIT Données comparatives sur les ratifications

Formation

- o «Parcours nouveaux arrivants » : 70 heures de prise en main du poste et de découverte de l'environnement de travail (en France),
- o «Parcours spécifiques adaptés aux équipes commerciales» : Une période de 12 semaines articulée autour des formations produits mais aussi des fondamentaux de la vente est validée par période de 4 semaines par les Ressources humaines (en France et à l'international),
- o Formations sur les nouvelles versions produits du Groupe (dispensées également à l'international),
- o Réadaptation au poste de travail après un arrêt maladie longue durée (en France)
- o Prise en main d'un nouveau poste après une mutation et/ou une promotion interne.

Le Groupe IGE+XAO s'est toujours efforcé d'encourager les salariés à consommer leur crédit d'heures.

Nombre total d'heures de formation

En France, les formations s'articulent en France autour de deux principales notions :

- o l'adaptation au poste de travail et le déploiement de compétences internes,
- o L'acquisition de compétences liées à l'emploi ou au développement personnel.

Dispensées en interne ou par des organismes de formation externe, les formations sont essentielles liées à l'activité du Groupe très technique et spécifique. En interne, elles sont en partie réalisées lors des sessions de formation Clients, la société I.G.E. étant agréée organisme de formation ; dans ce cas, elles donnent lieu à l'émission d'attestations de présence, tout comme les formations dispensées par

des organismes externes de formation. Le nombre d'heures de formation en France était particulièrement élevé en 2015/2016 suite à la mise en place systématique de parcours d'acquisition de compétences destinés aux nouveaux entrants (1 118 heures en 2016/2017 contre 4 292 heures en 2015/2016).

Sont présentées dans le tableau qui suit toutes les heures de formation dispensées.

Nombre d'heures de formation	Adaptation au poste de travail	Développement des compétences
Hommes	215	438
Femmes	300	165
Total	515	603

Dans les filiales étrangères, on distingue les heures de formation dispensées en interne (au sein de la filiale ou au siège de la société mère) et les heures de formation dispensées par des organismes externes de formation.

Nombre d'heures de formation	En interne	Par des organismes de formation externes
Hommes	1 996	194
Femmes	240	91
Total	2 236	285

Dans le futur, les heures de formation dispensées dans le Groupe en interne et non accompagnées d'attestation de présence seront précisées.

Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés

L'intégration du personnel dans le Groupe et sa formation font l'objet d'un programme au sein des ressources humaines d'IGE+XAO :

En France, un livret d'accueil est remis aux nouveaux salariés dans lequel sont décrits l'organisation du Groupe et certains aspects pratiques de fonctionnement.

Cette procédure a été étendue aux filiales étrangères avec la diffusion d'un livret d'accueil international en septembre 2016 qui contient également des informations sur le Groupe et a pour objectif de permettre une meilleure intégration des nouveaux collaborateurs.

Diversité et égalité des chances

De façon générale, IGE+XAO proscrit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail et s'efforce de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession.

A cette fin, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours d'élaboration :

- Un accord parité Hommes/Femmes a été signé en 2013, puis en 2014 pour se conformer à la loi en vigueur. Sa période validité porte sur 3 ans.
- Un plan d'actions « seniors » a été mis en place en 2010 pour 3 ans avec pour principaux objectifs :
 - ✓ Le maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus avec un objectif de 3% en France ;
 - ✓ L'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
 - ✓ Le développement des compétences, des qualifications et accès à la formation ;

- ✓ La transmission des savoir-faire et des compétences ;
- ✓ Le développement du tutorat.

En l'absence d'obligation en la matière, le plan n'a pas été reconduit mais ses principes et objectifs sont maintenus.

Actuellement, 25 salariés du Groupe (6,9% de l'effectif Groupe) ont plus de 55 ans (8,7% de l'effectif France).

- La procédure de l'entretien individuel annuel a été généralisée au sein de chaque société du Groupe ; elle permet de recenser et de tracer les échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique en termes, d'évolution professionnelle, de formation et de prétentions salariales entre autres. Ainsi, 100% des salariés ont un entretien individuel annuel.
- Les offres de postes au sein du Groupe sont préalablement annoncées en interne puis publiées soit par l'intermédiaire de cabinets de recrutement ou d'annonces sur des sites électroniques spécialisés. La sélection des candidats aux entretiens d'embauche est organisée sur la base des diplômes et des parcours professionnels annoncés. Chaque société du Groupe veille à proscrire toute discrimination à l'embauche d'ordre national, racial, social, religieux ou autre.
- Une charte éthique a été élaborée et est en cours de diffusion dans les filiales du Groupe.

Cette année, il n'y a pas eu d'incident de discrimination.

Par ailleurs, en France, en Tunisie et en Italie, les salariés sont couverts par une convention collective. En Italie, la convention collective est la convention collective du commerce la CCNL. En France, la convention SYNTEC ^{Def 8} à laquelle adhèrent les sociétés françaises du Groupe contient un avenant concernant l'égalité homme/femme qui prône :

- ✓ l'égalité de traitement lors de l'embauche ou pour la rémunération,
- ✓ l'augmentation du pourcentage de femmes à des postes de management et à responsabilités,
- ✓ l'octroi du congé de maternité sans répercussion sur les congés payés, la répartition de l'intéressement ou la détermination des droits liés à l'ancienneté,
- ✓ la possibilité d'aménagement des horaires pour les salariés ayant un enfant de moins de 3 ans,
- ✓ la possibilité d'octroi du congé de paternité.

Ainsi, 42% des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Peu de candidats sont en situation d'handicap. Le Groupe a déjà accompagné par le passé des personnes handicapées en adaptant les bureaux aux besoins de la personne. Actuellement, aucun salarié du Groupe n'est déclaré handicapé. En revanche, en France, l'édition et l'impression de nombreux documents concernant le groupe sont confiés à une société qui emploie plus de 99 % de salariés en situation de handicap.

Main d'œuvre forcée - travail des enfants

L'activité du Groupe IGE+XAO et les métiers qui en découlent appellent des connaissances techniques et professionnelles qui exigent du personnel formé et qualifié. Le recours à de la main d'œuvre forcée ou au travail des enfants est de facto exclu ; les âges minimums d'admission à l'emploi ou au travail de chaque pays sont respectés et dépassés, du fait entre autres, de l'exigence de formation et d'éducation exigée. Chaque société du Groupe tient un registre du personnel détaillant le nom, la fonction, la date de naissance et la date d'embauche de chaque salarié. Par ailleurs, la formation et la qualification de chaque employé sont justifiées dans les dossiers du personnel tenus par les ressources humaines.

Note 2. — Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe IGE+XAO ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes. Toutefois, l'exercice des activités du Groupe génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup de matériels informatiques et produit de nombreux documents. Le Groupe n'a reçu aucune amende ou sanction liée au non-respect de l'environnement.

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Début 2013, le choix s'est porté sur la norme ISO 26000 comme référentiel pour la mise en place de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) incluant les questions environnementales. Le Groupe a ainsi fait appel à un consultant en juillet 2013 pour conduire un diagnostic RSE sur la base de l'ISO 26000 (note initiale de 414/1000) et en définir les objectifs.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Pour informer et sensibiliser les salariés du Groupe à la démarche RSE, une lettre d'information interne (newsletter) a été mise en place.

Des interventions sur le sujet ont été faites lors des réunions semestrielles et des réunions commerciales afin de rendre compte des actions en place et à venir. La communication sur ce sujet s'est également déroulée sous forme de sondage et par le biais d'une adresse de messagerie exclusivement réservée à cet effet.

Par ailleurs, afin de mieux communiquer, des relais RSE ont été mis en place au sein de chaque site en France et dans les filiales à l'international. Leur rôle est de diffuser aux salariés de la filiale les informations et actions Groupe et d'animer sur place les actions locales tout en reportant le contenu et la portée au siège du Groupe.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Non significatif

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision pour risques environnementaux n'est à déclarer.

Pollution et gestion des déchets

La prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité purement intellectuelle n'appelle pas de prévention particulière en matière de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. En ce qui concerne les rejets dans l'air, l'entreprise possède un parc auto et de nombreux déplacements en avion sont effectués durant l'année.

La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets

Gestion des moyens informatiques

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée par l'IT. Cela assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies. De plus, IGE+XAO a opté pour la virtualisation de ses serveurs pour son principal Datacenter situé en France, processus qui permet de remplacer les serveurs physiques par des serveurs virtuels fonctionnant sur une seule machine physique.

Ainsi, le nombre de machines par personne a diminué entre 2001 et 2013 passant de 2,5 à 2,2 machines par personne grâce à la mise en place de serveurs virtuels (la consommation n'est pas

forcément plus faible car l'alimentation est différente). Les ordinateurs sont choisis en fonction des besoins. Enfin, plus de la moitié du parc est constituée de portables qui sont éteints tous les soirs car ramenés chez le salarié.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, IGE+XAO a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels informatiques et de l'usage raisonné des consommables. La gestion de compte est personnalisée par département avec des quotas de crédits d'impression couleur avec un objectif de moins de 10% de photocopies en couleur (actuellement nous sommes à 12,5%). Entre 2007 et 2015 nous avons réduit nos impressions de 66%, ce qui mécaniquement a fait progresser le % des impressions couleurs alors que dans l'absolu elles ont légèrement diminué.

Par ailleurs, un des principes majeurs, mis en œuvre depuis plusieurs années, a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents. L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du Groupe.

Seul le matériel obsolète ou n'ayant plus un fonctionnement optimal est remplacé. Pour une meilleure gestion, le matériel ne servant plus est donné au personnel, aux écoles ou à des associations. Actuellement, la durée de vie du matériel informatique est de 4 ans mais les serveurs ont une durée de vie de 5 ans et les photocopieurs de 7 ans au minimum (durée d'utilisation constatée). Concernant les téléphones portables, ceux-ci sont changés tous les 2 ans. Les téléphones obsolètes sont donnés à l'association Envoi, ceux qui fonctionnent encore sont conservés.

Dématérialisation des documents

La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement. Cela permet de diminuer l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne les newsletters, les rapports d'activités produits mensuellement par les collaborateurs, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique, les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés. Le Groupe n'a pas mesuré avec précision l'impact de ses réductions de consommation de papier mais a constaté, à ce jour et notamment lors du changement de siège social en France, l'impact (gain de place, suppression d'imprimantes, diminution des achats et des stocks de papier d'impression).

Les élections des représentants du personnel sont maintenant entièrement gérées par internet, plus aucun bulletin de vote et autre enveloppe papier ne sont consommés à cet occasion. L'expression des votes se faisant tant d'un poste de travail que d'un téléphone portable, le personnel mobile n'a plus l'obligation de se déplacer au bureau pour voter.

De même, pour accompagner les clients vers le développement durable, des actions sont conduites :

- o Formation à distance (téléconférence et formation Web),
- o Création des manuels de formation plus courts avec la généralisation de la fonction « help » dans les logiciels,
- o Mise en place de logiciels dématérialisés dont la livraison se fait par téléchargement des programmes et remise de clés de protection logicielle. La diminution de l'utilisation des clés contribue ainsi à la réduction de l'empreinte Carbone (élimination du transport d'origine Chine / Israël).

Optimisation des ressources

- o Ecrans LED remplaçant les écrans cathodiques et LCD consommateurs d'électricité.
- o Recours à des imprimeurs dotés du label Imprim'VertR,
- o Suppression des sacoches plastiques au profit de sacs recyclables par le Marketing.
- o Les cartouches d'imprimante en France sont recyclées : le fournisseur se charge de les récupérer.
- o Des mousseurs d'eau sont présents sur chaque robinet afin de réduire la consommation en eau dans les nouveaux locaux de Colomiers. Cependant, nous n'avons pas encore pu estimer les économies d'eau réalisées.

Optimisation des déplacements :

IGE+XAO travaille sur quatre axes en matière de communication à distance :

- o diminution des déplacements (aériens notamment) par le recours à des systèmes de vidéoconférence et aussi de partage d'applications. Ces systèmes sont utilisés principalement dans les relations internes au Groupe.
- o extension du recours à l'Internet mobile (équipement des nomades avec des smartphones "Android") comme moyen de communication mais aussi comme moyen de réduction de la consommation d'énergie (diminution du recours à l'ordinateur portable plus consommateur d'énergie).
- o remplacement sur les sites français de la téléphonie traditionnelle (PABX) par de la téléphonie sous protocole SIP entièrement virtualisée.

Gestion des déchets :

Concernant le tri des déchets, plusieurs filiales à l'international sont déjà équipées, et notamment les filiales espagnole, italienne, polonaise, allemande, bulgare et canadienne. En France, le site de Nantes pratique également le tri des déchets. Le siège social d'IGE+XAO à Colomiers procède au tri des capsules de café et à celui du papier.

Par ailleurs, des tasses ont été distribuées à chaque salarié France puis à des tiers lors d'événements, et ce afin de supprimer l'utilisation des gobelets plastiques.

Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité du Groupe ne présente pas de caractère particulièrement bruyant.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales

IGE+XAO est peu concerné par les questions de consommation d'eau et de son approvisionnement au regard de ses activités non consommatrices. Les bureaux sont loués dans la majorité des pays et l'évaluation précise des consommations d'eau et d'électricité est une donnée difficilement accessible car dépendante des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs.

Cependant, IGE+XAO s'engage à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers.

Plus généralement, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont faites auprès des employés (newsletter).

La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Ce point a déjà été évoqué dans les paragraphes précédents.

L'enjeu sur la sécurité des consommateurs.

Ce point n'est pas significatif.

La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le Groupe n'a pas encore collecté l'information en termes de consommation électrique des bâtiments occupés et en particulier des salles serveurs.

L'utilisation des sols

IGE+XAO occupe uniquement des bureaux et la superficie occupée est stable sur les dernières années. Le Groupe n'exploite pas les sols occupés de par son activité d'éditeur de logiciels.

Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Voitures de location

Le Groupe possède un parc de véhicules en location longue de 71 voitures dont 2 véhicules hybrides. Cinq autres voitures sont achetées et 4 voitures personnelles sont régulièrement utilisées. D'autres véhicules personnels peuvent être ponctuellement utilisés lors de déplacements. Dans le Groupe, sur les 71 voitures utilisées :

- ✓ 23 ont des émissions de CO₂ comprises inférieures à 100 g/km,
- ✓ 45 ont des émissions de CO₂ comprises entre 100 et 140 g/km et 2 supérieures à 140g/km,
- ✓ 3 ont des émissions de CO₂ supérieures à 140 g/km.

Avions

La présence de filiales à l'étranger génère de nombreux déplacements en avion.

L'émission de CO₂ liée aux déplacements en avion n'est pas communiquée en 2016/2017, IGE+XAO souhaitant sécuriser le mode d'identification des kilomètres parcourus.

Le Groupe a entrepris en France une démarche pour encourager et optimiser les déplacements doux et collectifs de ses collaborateurs sur les trajets domicile – travail. Un sondage concernant les habitudes de déplacement domicile- travail a été fait, un rail à vélo a été mis en place sur le nouveau site du siège social.

Note 3. — Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le dialogue avec les parties prenantes est primordial pour le Groupe IGE+XAO car il permet d'affiner la stratégie du groupe en matière Responsabilité sociétale et environnementale. La société doit encore réfléchir aux outils d'analyse à mettre en place en la matière.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

IGE+XAO accueille des stagiaires et des personnes en contrat de professionnalisation. Ce type de contrat comporte une période de formation et une période en entreprise qui permettent d'acquérir une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail. En Pologne, un accord avec l'université est en place pour accueillir des stagiaires.

Concernant le développement régional, IGE+XAO fait partie du club des Dirigeants Durable de la CCI Midi-Pyrénées. Les objectifs de ce club sont de créer une dynamique de dirigeants qui s'engagent dans le développement durable ou encore de mettre à disposition des entreprises un centre de ressources et un support d'accompagnement collectif. Ce club a permis à IGE+XAO d'engager sa stratégie de RSE et Développement Durable au travers de réunions de formation, information ou partage d'expériences et d'un accompagnement.

IGE+XAO fait également partie du club d'entreprises de l'ouest toulousain (CEC) au sein duquel sont échangées des informations économiques pour l'essentiel lors notamment de visites d'entreprises, de petits déjeuners thématiques ou de journées de recrutement.

Parallèlement, le Président du Groupe, Monsieur Alain DI CRESCENZO, est également le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Occitanie. Son statut fait donc de lui une personne engagée dans l'économie locale et le développement territorial au sein de la circonscription de Toulouse.

Au niveau des associations professionnelles, IGE+XAO fait partie du SYNTEC ^{Def 8} dont la convention collective s'applique au Groupe en France. L'entreprise s'implique au sein du MEDEF en proposant les services de conseiller prud'homme de la responsable des ressources humaines. Enfin, en France, la société fait également partie de la Confédération Générale des PME (CGPME) et du club des Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion (DFCG).

Ces diverses adhésions et participations permettent à IGE+XAO de mieux appréhender l'économie régionale et d'être acteur dans son environnement local.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Un budget est attribué chaque année en France aux actions de partenariat ou de mécénat. Cette année, le montant du mécénat a été de 10 000 € et le montant du sponsoring de 32 030 €. La politique des ressources humaines vise à aider les associations ou les clubs de proximité afin de participer à la vie locale.

Chaque année, IGE+XAO sponsorise des clubs sportifs (le club de taekwondo de Marseille, les clubs de judo, de pétanque, de football et de rugby de Colomiers, le club de rugby à 13 de Toulouse, l'Académie Christophe TOZZIO, et différentes initiatives individuelles liées au sport ou au service d'une cause). Des dons sont également versés à l'association Jazz de Saint-Gaudens, au Secours Populaire de Colomiers au sein duquel IGE+XAO parraine des jeunes et sponsorise des actions (prise en charge du goûter et des paniers garnis de Noël,...). Enfin, l'entreprise participe au plan culturel de la ville de Colomiers ainsi qu'à l'association Action Contre la faim et l'Association Toit à Moi.

Sous-traitants et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La politique du Groupe est de développer des relations équilibrées et pérennes avec ses fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. IGE+XAO ne recourt que très rarement à de la sous-traitance, à l'exception des prestations et travaux réalisés par les filiales du Groupe.

En France, IGE+XAO favorise les entreprises d'insertion ou entreprises adaptées comme l'association Envoi qui recycle le matériel informatique. De plus, la dimension fournisseurs locaux est importante pour IGE+XAO (location des véhicules à proximité, restauration d'appoint localement,...). Enfin les salariés ont la possibilité de faire des commandes groupées pour le café ou les chocolats par exemple.

Le Groupe prévoit dans le futur d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre les plus significatifs.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Pour IGE+XAO, une conduite éthique et transparente et une concurrence loyale sont des conditions essentielles à toute bonne relation entre le groupe et les parties prenantes.

- ✓ La participation des filiales au « Kick Off » permet de les sensibiliser au risque. Les filiales ont été informées du projet RSE.
- ✓ Une charte éthique est en cours de rédaction au sein du Groupe.
- ✓ La politique de transfert de prix qui régit les conditions commerciales et tarifaires entre les sociétés du Groupe est régulièrement revue entre les Parties.
- ✓ Les sites font l'objet d'une évaluation des risques de corruption non formalisée mais qui se traduit par des gestions bancaires internes différenciées au niveau de chaque filiale.
- ✓ Certains logiciels peuvent être essayés gratuitement pendant 30 jours avec le SAV et la documentation à disposition. Cette offre permet au client de connaître le produit avant de l'acheter pour plus de transparence.
- ✓ Les contrats de travail comportent des conditions de confidentialité et d'exclusivité envers le Groupe.
- ✓ Pour le personnel ayant accès à des informations privilégiées pouvant avoir des répercussions sur le cours de l'action, un engagement est signé par écrit de non divulgation des informations et de connaissance des obligations de marché et pénalités associées à leur non-respect.

En 2017/2018, le Groupe prévoit de poursuivre les actions lancées précédemment (animation du Groupe de travail, reporting mensuel RH, newsletters, diffusion de la charte éthique, traitement des déchets notamment) et de poursuivre l'analyse commencée sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Note 4. — Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

IGE+XAO n'a pas encore analysé ce sujet qui paraît de prime abord éloigné de son champ d'intervention. La seule action connue réside dans l'obligation faite au personnel français de vider tous les vendredis soirs les réfrigérateurs mis à sa disposition afin de limiter les péremptions alimentaires. De même, les encas des salles de réunion non consommés sont proposés le soir au personnel.

Note 5. — Risques financiers liés au changement climatique

Prise en compte des impacts du changement climatique

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur son organisation et ses activités lié au changement climatique et ce, eu égard à ses implantations situées sur des zones à risque non élevé en la matière.

Protection de la biodiversité

Non significatif

Note 6. — Annexe : définitions des principaux critères

Def 1 Effectif : correspond à l'effectif inscrit à la date de clôture comprenant les salariés sous contrat de travail à durée indéterminée, à durée déterminée, en alternance ainsi que les stagiaires présents sur plus de 6 mois et rémunérés. Les effectifs des sociétés en joint-venture ainsi que les autres cas de stagiaires ne sont pas inclus dans les effectifs des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, les salariés à la fois entrés et sortis du Groupe au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte dans les données relatives aux mouvements communiquées

Def 2 Masse salariale : correspond aux rémunérations brutes chargées et comptabilisées, en ce incluse la Participation.

Def 3 Participation : régime légal de partage des bénéfices obligatoire sous certaines conditions pour les sociétés françaises.

Def 4 Durée hebdomadaire de travail : temps de travail en heures défini par la loi du pays sur une base hebdomadaire.

Def 5 Taux d'absentéisme : rapport entre le nombre de jours d'absence (en jours ouvrés) hors jours fériés et jours de congés et le nombre de jours travaillés.

Def 51 Nombre de jours annuels travaillés : nombre de jours de travail annuels potentiels après déduction du nombre de jours de congés payés contractuels et du nombre de jours fériés octroyés par la loi du pays.

Def 52 Motifs d'absence pris en compte dans l'absentéisme : toute absence et notamment les jours d'absence pour maladie (y compris la longue maladie et maladie professionnelle), arrêts de travail pour accident du travail et absences non justifiées... Les jours de congés payés et les jours fériés sont exclus de cette définition.

Def 6 Accident du travail : IGE+XAO a retenu la définition de l'accident du travail retenue dans l'article L. 411-1 du code de la sécurité sociale français « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. » Sont exclus de cette définition les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail. Cette définition se rapportent par ailleurs aux accidents de travail enregistrés par la société qu'ils aient donné lieu ou non à des jours d'arrêt de travail.

^{Def 7} Taux de fréquence :

TF1 Groupe = (nombre d'accidents avec arrêts de travail / nombre d'heures travaillées) x 1 million

TF2 = (nombre d'accidents avec ou sans arrêt / nombre d'heures travaillées) x 1 Million

TG = (nombre de jours d'arrêt d'accidents du travail / nombre d'heures travaillées) x 1000

^{Def 8} SYNTEC : fédération qui représente les sociétés françaises spécialisées dans les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des Études et du Conseil, de l'édition.

Colomiers, le 25 octobre 2017

Le Conseil d'Administration

F. Tableau des cinq derniers exercices

Indications en euros	31/07/2013	31/07/2014	31/07/2015	31/07/2016	31/07/2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 497 030
Nombre d'actions émises	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 427 800
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 556 842	2 555 955	2 363 212	2 233 832	2 442 830
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	5 455 162	3 619 833	4 505 168	6 301 780	5 352 184
Impôts sur les bénéfices	122 391	99 158	64 456	130 697	82 039
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	5 267 629	3 465 371	4 326 779	5 535 407	5 193 074
Résultat distribué	1 170 796	1 285 020	1 427 800	2 141 700	2 255 924 *
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	3,71	2,43	3,08	4,29	3,66
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3,69	2,43	3,03	3,88	3,64
Dividendes distribués par action	0,82	0,90	1,00	1,50*	1,55*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	15	16	16	14	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	854 161	872 964	842 345	726 436	733 554
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	443 286	459 521	420 710	383 636	371 094

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale